



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 7 juillet 2017

Communiqué de presse

LES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISENT POUR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2017



Durant la période estivale, la police et la gendarmerie nationales se mettent au service de la population pour permettre à chacun de profiter, en toute sérénité, de ses vacances et de pratiquer ses activités de loisirs. Les forces de sécurité assurent deux missions principales : la sécurité générale et la surveillance du littoral (zones de plage et de baignade, dunes, zones de pêche à pied...).

En matière de **lutte contre l'insécurité routière**, les forces de l'ordre assurent des missions de prévention des infractions, par une présence accrue sur les lieux de villégiature ou de transit, et renforcent les opérations de contrôle. À l'occasion des grands départs, et durant toute la saison estivale, elles réalisent des opérations coordonnées de sécurité routière, aléatoires ou ciblées dans les créneaux sensibles (sorties d'établissements de nuit, sur la frange littorale notamment), opérations coup de poing (vitesse, alcoolémie) pour inciter à la prudence.

Ces trois dernières années, le nombre d'accidents mortels est en augmentation constante (85 tués en 2014, 102 en 2015, 107 en 2016), avec une recrudescence de la mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés (+ 30 % entre 2015 et 2016). Le préfet fait appel au sens des responsabilités et à la plus grande vigilance pour tous les usagers de la route. La sécurité routière est l'affaire de tous et chacun est responsable de soi mais également des autres. En période estivale, les contrôles routiers se renforcent sur les secteurs identifiés comme accidentogènes.

Dans le domaine de la lutte contre la délinquance estivale, les forces de l'ordre œuvrent pour la tranquillité des habitants, commerçants et vacanciers. À l'occasion des patrouilles quotidiennes, elles surveillent leur domicile ou leur commerce et, dans les zones d'affluence saisonnière, elles renforcent leur présence.

Un dispositif de **surveillance des plages** est organisé avec, d'une part, la présence des maîtres nageurs sauveteurs et, d'autre part, le renfort de moyens de surveillance aérienne et nautique.

Lutte contre la délinquance estivale : une présence constante sur le terrain

- Opération tranquillité vacances (OTV) : surveillance des habitations et des commerces
- Opération tranquillité seniors (OTS) : sensibilisation des personnes âgées
- Prévention accentuée auprès des jeunes
- Prévention et surveillance des flux de circulation routière et ferroviaire

Surveillance du littoral : un dispositif global de sécurisation

- Présence renforcée sur les lieux de villégiature
- Surveillance des plages
- Surveillance aérienne
- Police de la mer
- Police maritime et fluviale

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille cedex - Tél : 03 20 30 59 59

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/brefet59

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ESTIVALE : UNE PRESENCE CONSTANTE SUR LE TERRAIN

Opération tranquillité vacances (OTV) : surveillance des habitations et des commerces

L'Opération tranquillité vacances vise la sécurité des habitations et des commerces pendant toute période d'absence prolongée, indépendamment des vacances scolaires.

L'été est traditionnellement une période sensible en matière de cambriolages. C'est pourquoi, les services de la sécurité publique, appuyés de réservistes dans certaines circonscriptions, la gendarmerie nationale, appuyée par la réserve opérationnelle de 580 personnes, et les polices municipales, fondent leur dispositif sur une présence accrue sur le terrain et des passages fréquents aux domiciles des vacanciers. Lors des patrouilles, ils prêtent une attention particulière aux résidences déclarées en l'absence de leurs habitants : recherche de traces éventuelles d'effraction et surtout présence dissuasive.

En 2016, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 15 779 inscriptions à ce dispositif entre le 15 juin au 15 septembre. Seulement 3 habitations ont connu des cambriolages alors qu'elles faisaient l'objet d'un signalement auprès des policiers dans le cadre de l'Opération tranquillité vacances).

Ce service, entièrement gratuit, est accessible sur simple demande. Pour en bénéficier, les habitants doivent s'inscrire auprès de leur commissariat de police, de leur brigade de gendarmerie ou de la police municipale. En cas de problème, les services de police ou de gendarmerie préviennent personnellement le propriétaire ou la personne de son choix. En cas de retour prématuré, l'occupant est invité à en informer la police ou la gendarmerie.

Conseils :

- Verrouillez votre porte à clef, même lorsque vous êtes chez vous
- De nuit, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique
- Équipez votre porte d'une serrure multi-points
- Protégez les fenêtres et ouvertures de volets ou de grilles
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent chez vous
- Protégez vos objets de valeur en les déposant dans un coffre ou chez un parent/ami
- Ne laissez pas apparaître par la fenêtre de matériel informatique, photo, etc.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité
- Faites relever par une personne de confiance votre courrier : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence
- Ne laissez pas de message sur répondeur téléphonique qui indiquerait votre absence

Numéros utiles :

Police Secours : 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Retrouvez plus d'informations sur :

<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Securite-estivale-Operation-tranquillite-vacances-partez-sereins-!>

Grâce à la pré-plainte en ligne, <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>, il est possible aux victimes d'infraction de signaler immédiatement les faits commis. Cela permet, par la prise de rendez-vous, de réduire le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.

Opération tranquillité seniors (OTS) : sensibilisation des personnes âgées aux réflexes de la sécurité

Plus fragiles physiquement, les personnes âgées sont des proies plus faciles pour certains délinquants. De plus, l'isolement social qu'elles vivent parfois, accentué durant la période estivale, constitue un facteur d'insécurité supplémentaire.

Principalement victimes d'escroqueries, de vols par ruse, de vols à l'arraché et de cambriolages, les faits de violence qu'elles subissent se caractérisent par un trait commun : l'abus de faiblesse.

L'Opération tranquillité seniors doit profiter à toutes les personnes âgées, aussi bien celles recensées par les communes dans le cadre du plan « canicule » ou par les forces de l'ordre, que celles qui se signalent aux services de l'État pour bénéficier d'une surveillance plus particulière, se sentant menacées, isolées ou inquiètes.

La police et la gendarmerie, par le biais du réseau des correspondants territoriaux de prévention, recensent les situations anormales ou d'isolement marqué pouvant poser un problème de sécurité, en lien avec les organismes sociaux, les services publics ou les associations qui sont à leur contact quotidien.

Elles mènent des opérations de surveillance en organisant des rondes et des patrouilles dans les secteurs où ils ont recensé des agressions, des cambriolages, ou des vols par ruse. Il s'agit non seulement de dissuader les malfaiteurs, mais également de prévenir toute aggravation de la situation et de détecter tout signe inquiétant (accumulation de courrier, volets clos, porte non verrouillée...).

Les forces de l'ordre ne sont pas les seules concernées dans la mise en œuvre de l'Opération tranquillité seniors. L'ensemble des acteurs compétents intervenant auprès des personnes âgées est associé à la démarche : collectivités locales, services sociaux, tissu associatif, organismes d'aide aux victimes, services publics (agents EDF, facteurs...). Les maires représentent un maillon essentiel au niveau des communes.

Prévention accentuée auprès des jeunes

La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) accentue durant l'été son action de prévention dans les structures d'accueil pour les mineurs (centres de loisirs, centres d'accueil communaux et maisons de l'enfance). Ces actions sont effectuées sous budget VVV (Ville, Vie, Vacances).

Dans le Pas-de-Calais, la BPDJ conduira une trentaine de missions de prévention au contact direct des jeunes dans les stations balnéaires et les communes du littoral en prévenant des dangers de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants. Son objectif est de sensibiliser 1 130 personnes cet été. En parallèle, elle organisera le challenge BPDJ dans les centres de vacances où les jeunes seront invités à remplir un questionnaire de citoyenneté, à passer le test national cycliste ou encore à s'initier à un jeu ancien, le billard flamand, comme alternative aux jeux vidéo. L'an dernier 885 jeunes ont été touchés.

Le centre de loisirs jeunes (CLJ) de Valenciennes et le centre motocycliste de Lezennes fonctionneront cette année encore pendant la période estivale. Accompagnés d'animateurs, 7 agents (police, réserve de la police nationale, service civique) encadreront des actions de prévention dans le domaine routier ou dans l'apprentissage des règles par le sport au profit des jeunes du département. Lors de l'été 2016, près de 2 500 jeunes ont fréquenté les CLJ du Nord.

Prévention et surveillance des flux de circulation ferroviaire et routière

Les offres ÉTER permettent de bénéficier de l'aller-retour pour 2 euros vers plus de 50 destinations à l'occasion de 4 « week-end Mer » (8 et 9 juillet, 22 et 23 juillet, 5 et 6 août, 19 et 20 août), de 3 « jours Nature » (28, 29 et 30 juillet) et de 8 « journées Villes » (du 14 au 21 juillet).

En matière de sécurité ferroviaire, le dispositif de sécurisation des TER Mer sera renouvelé durant ces week-ends. Sous l'égide du service national de police ferroviaire, la direction zonale de la police aux frontières Nord (DZPAF) coordonnera la sécurisation des gares du littoral des Hauts-de-France et la présence des patrouilles des différents services embarqués dans certains trains. Des policiers du service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC) embarqueront dans certains TER Mer et des effectifs départementaux viendront renforcer la sécurité du littoral dunkerquois. Le dernier arrêté préfectoral sur la sécurisation des gares et abords, porte une attention toute particulière des services lors des grandes translations.

En matière de sécurité routière, la police et la gendarmerie encadreront les déplacements estivaux et lutteront contre la délinquance routière pour faire chuter le nombre d'accidents. Des opérations de contrôle auront lieu au moment des départs et tout au long de l'été. Le dispositif estival est renforcé par une équipe de 5 motocyclistes de l'unité motocycliste zonale qui rayonnera sur les routes des départements du Pas-de-Calais et de la Somme. Les forces de l'ordre seront également mobilisées sur des opérations de prévention.

La direction interdépartementale des routes du Nord (DIRN) informera régulièrement les usagers des différents travaux.

SURVEILLANCE DU LITTORAL : UN DISPOSITIF GLOBAL DE SÉCURISATION

Un dispositif de surveillance des plages est organisé par les forces de l'ordre avec, d'une part, la présence des maîtres nageurs sauveteurs et, d'autre part, le renfort de moyens de surveillance aérienne et nautique.

Présence renforcée sur les lieux de villégiature

Pendant les mois de juillet et août, la sécurité publique déploie des renforts départementaux de voie publique sur la circonscription de Dunkerque et des réservistes renforcent les unités de la gendarmerie du Nord et du Pas-de-Calais sur les lieux de villégiature.

Dans le cadre du dispositif estival de protection des populations, 6 militaires renforcent quotidiennement l'effectif de la communauté de brigades de Ghyvelde et arment le poste provisoire de Bray-Dunes dans le Nord. Dans le Pas-de-Calais, 4 postes provisoires sont mis en place (Audinghen, Neufchâtel-Hardelot, Merlimont et Sainte-Cécile). Ceux-ci sont armés de 18 sous-officiers du groupement de gendarmerie et de 18 réservistes. Les postes de Neufchâtel-Hardelot et d'Audinghen sont doublés d'un poste à cheval avec, pour chacun, 2 cavaliers de la Garde républicaine, 2 sous-officiers du groupement et 1 réserviste.

Ils assurent des missions de prévention, surveillance, secours et assistance, sécurité routière, constatations judiciaires. Ils entretiennent des contacts privilégiés avec les autorités locales afin d'évaluer l'ambiance générale et de mettre en œuvre des dispositifs particuliers. Ils peuvent se voir renforcer par des effectifs des compagnies locales en fonction des besoins.

En outre, sur la totalité du littoral, près de 68 fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité (CRS) assurent une mission de sécurité générale. Sur les routes du littoral, les motocyclistes de l'unité motocycliste zonale patrouilleront pendant la saison estivale sur les routes du Pas-de-Calais et de la Somme.

Surveillance des plages

Cette année, 6 gendarmes (active et réserve) renforcent l'effectif de la communauté de brigades de Ghyvelde et arment le poste provisoire de Bray-Dunes. Ils assurent des missions de sécurité routière, constatations judiciaires, prévention, surveillance, secours et assistance. En outre, des opérations « sécurité-mer » seront organisées à Dunkerque.

De son côté, la direction zonale des CRS déploie 36 nageurs-sauveteurs du 6 juillet au 3 septembre dans les communes littorales du Nord (10 nageurs-sauveteurs au sein de 4 postes de secours à Dunkerque) et du Pas-de-Calais (26 nageurs-sauveteurs à Berck-sur-mer, Calais, Camiers, Cucq, Merlimont, Neufchâtel-Hardelot, Le Touquet).

Activité des nageurs sauveteurs en 2016 en Hauts-de-France :

- 36 sauvetages avec réanimation
- 114 évacuations réalisées par les sapeurs-pompiers
- 3 061 soins prodigués

Les nageurs sauveteurs sont titulaires d'une habilitation délivrée par le ministère des sports : maître nageur sauveteur (MNS), brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou brevet d'État d'éducateur sportif activité nautique (BEESAN).

De plus, les CRS assureront également les missions traditionnelles de police, assistés de sauveteurs civils. Un poste de police et de sécurité sur les plages (PPSP) de CRS sera assuré par 5 agents sur la commune de Berck-sur-Mer.

Surveillance aérienne

L'hélicoptère Dauphin de la Marine nationale, basé au Touquet, assure la surveillance du littoral de la région. Capable de secourir un nageur entraîné en haute mer par le courant ou encerclé par la marée, il assure toute mission de sauvetage et d'assistance en mer et effectue des vols de prévention. Des hélicoptères de la gendarmerie assurent un renfort en cas de besoin.

Police de la mer

La gendarmerie maritime dispose de 2 bateaux : « L'Escaut » à Dunkerque et « La Scarpe ». Armés chacun de 8 gendarmes, ces bâtiments surveillent la côte de la frontière belge jusqu'à la Manche. Des opérations sécurité nautique sont régulièrement organisées en direction des plaisanciers.

Police maritime et fluviale

La brigade nautique côtière (BNC), basée à Calais, contrôle les côtes et cours d'eau du littoral. Les 7 militaires qui la composent sont pilotes et techniciens en investigations subaquatiques. Elle dispose d'une vedette de 11 mètres, d'un canot à fond rigide et d'un canot pneumatique.

Comme en 2016, les gendarmes de la BNC effectuent quotidiennement des missions de surveillance des activités nautiques (du contrôle de la navigation de plaisance, des activités sportives et de loisirs au transport de passagers) à bord de la vedette « Eulimene ». De plus, ces militaires participent à des actions de prévention, notamment les journées de sécurité-loisirs en mer organisées par la préfecture maritime. En lien avec les unités à terre, ils s'investissent dans la lutte contre les vols dans les ports de plaisance (Gravelines ou Etaples), le parc à moules du Boulonnais... Enfin, pour protéger les milieux naturels de la pression humaine plus importante, la brigade nautique de Calais veille à la protection du milieu marin ainsi que des ressources biologiques sur un secteur allant de Berck à Bray-Dunes.

La brigade fluviale de La Bassée, relocalisée à Douai à la date du 1^{er} août 2016, continue d'exercer ses missions de surveillance des rivières et canaux. Il en est de même de l'unité basée à Noyon. Cette dernière est notamment armée de plongeurs qualifiés enquêteurs subaquatiques.

La brigade de sûreté portuaire de Dunkerque, unité de la police nationale, créée en 2013, se compose de 9 fonctionnaires spécialement formés. En 2016, elle a effectué 638 interventions de sûreté et de police générale. Dotée d'un canot semi-rigide, elle est opérationnelle non seulement sur terre, mais également en mer, et couvre ainsi la totalité du domaine portuaire.

Sous la coordination de la Délégation à la mer et au littoral (DML), des opérations « sécurité-mer » seront organisées à Dunkerque. Elles regroupent cette année les moyens nautiques de la gendarmerie maritime, des douanes ainsi que le zodiac des CRS des postes de plage.

Des actions de sensibilisation et de prévention vers les capitaineries et les usagers des ports de plaisance du département seront menées par les agents de la DML, dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques.